

Nous tenons nos promesses. Des progrès réels pour notre avenir financier.

Le Budget de 2018 met l'économie manitobaine sur la voie du redressement et offre un plan rigoureux pour faire du Manitoba la province où la situation s'améliore le plus au Canada.

Nous investissons dans les domaines prioritaires qui soutiennent un avenir financier durable partout au Manitoba et cela consiste notamment à :

- réduire le déficit à 521 millions de dollars en 2018-2019, soit des progrès constants pour atteindre l'équilibre budgétaire;
- maintenir la croissance des dépenses en dessous de la croissance des recettes dans trois budgets consécutifs. C'est la première fois que cela arrive en quinze ans;
- retirer plus de 230 millions de dollars de la table du Cabinet et les remettre plutôt sur la table de cuisine des foyers manitobains, grâce à l'augmentation de la déduction fiscale pour le montant personnel de base;
- confirmer la baisse du taux de la taxe sur les ventes au détail à 7 % d'ici 2020;
- élargir les exemptions de la taxe sur les ventes aux cellules à grain avec revêtement qui sont utilisées pour l'engrais dans les exploitations agricoles, ainsi qu'aux trépons utilisés dans les champs de pétrole et de gaz;
- augmenter le plafond des bénéficiaires admissibles au taux d'imposition préférentiel des petites entreprises, qui passe de 450 000 \$ à 500 000 \$ le 1^{er} janvier 2019. Cela représente un allègement fiscal de 7 millions de dollars par an pour les petites entreprises;
- affecter plus de 1,4 milliard de dollars aux investissements dans l'infrastructure stratégique;
- investir 102 millions de dollars dans un fonds en fiducie pour la conservation, un investissement historique dans l'avenir de l'environnement;
- mettre en œuvre la taxe manitobaine sur le carbone égale à 25 \$ la tonne. À cet égard, d'importantes exemptions sont prévues pour les carburants marqués qui sont destinés à l'agriculture, la foresterie, la pêche commerciale, les hôpitaux et les municipalités. De plus, toutes les recettes découlant de la taxe sur le carbone seront redistribuées aux Manitobains par le truchement d'allègements fiscaux au cours des quatre prochaines années;
- modifier le calcul du crédit d'impôt foncier pour l'éducation et simplifier les formalités administratives, ce qui profitera aux municipalités et aux locataires à faible revenu.